

ÉPARGNE SALARIALE



du 21 mai au 7 juin

1

Placement de la Participation* ou de l'Intéressement

Rappels : Participation par défaut 50% PEG + 50% PERCOL, Intéressement par défaut 100% PEG, alimentation du CET via primes annuelles et/ou ancienneté et/ou salaire (2.500€ max.)

**602,09 €*
CSG/CRDS : 58,41€**

Païement (Salaire de juin 2021)

- CSG/CRDS 9,7%
- prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu



PEG

- sans abondement
- CSG/CRDS 9,7%
- blocage 5 ans (ou cas de déblocage anticipé)

PERCOL

- abondement 40 % (600€ max.)
- CSG/CRDS 9,7%
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)

PEG

Fonds d'accueil :
PEG Airbus Trésorerie**

** Pour chaque Plan, arbitrages possibles entre les différents fonds tout au long de l'année.

PERCOL

Fonds d'accueil :
Gestion pilotée -> profil équilibré**

Amundi

2

Versements du CET vers le PERCOL

A réaliser via myHR/Services.

La prochaine campagne aura lieu en novembre 2021.

CET

- Autres Droits
- Fin de Carrière

Pour les 10 premiers jours placés :

- abondement 40%
- pas d'impôt sur les revenus lors du placement
- CSG/CRDS + autres cotisations
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)



Les versements volontaires vers PERCOL (abondés) et PEG sont désormais possibles toute l'année via Amundi.

Plus d'informations prochainement.